

J'ai connu les sénateurs Grant et Tremblay à la Chambre des communes durant de nombreuses années avant leur nomination au Sénat et je sais quel rôle ils ont joué. Je connaissais le sénateur Robertson qui a été leader du gouvernement au Sénat et Président. Nous étions fiers dans les Maritimes que le sénateur ait eu une carrière si bien remplie et qu'il ait eu l'honneur d'être nommé aux deux postes les plus élevés du Sénat.

Je puis également dire que le sénateur Buchanan, qui a aussi démissionné, nous manque beaucoup, de ce côté-ci de la Chambre. Il est l'un des hommes les plus aimables que j'aie connus. Il a démissionné, mais malgré la grave maladie qui l'a frappé peu de temps après sa nomination au Sénat, il ne manquait pas d'accueillir ses collègues avec le sourire et il travaillait autant que le lui permettait sa santé. Il était toujours présent soit au Sénat soit aux comités dont il faisait partie.

Ces sénateurs ont grandement participé non seulement aux délibérations du Sénat, mais aussi à la vie publique de notre pays. Il convient donc, honorables sénateurs, que les hommes de cette trempe qui ont si bien servi le Canada puissent prendre gracieusement et dignement leur retraite volontaire lorsque la maladie les y contraint. *(Applaudissements)*

Mais je tiens à mettre l'accent sur l'expression «volontaire», car ces hommes peuvent prendre leur retraite de leur plein gré, alors que ce privilège est refusé à bien d'autres sénateurs, à moins qu'ils ne se conforment à certains articles de la nouvelle loi instituant la retraite des membres du Sénat.

J'estime, pour ma part, que la loi instituant la retraite des membres du Sénat devrait être modifiée afin que ceux qui ont été nommés à vie ne soient pas obligés de prendre leur retraite à 75 ans sous peine de perdre leur pension ou celle de leur veuve. Je crois interpréter la loi correctement. D'après moi, c'est injuste, car c'est une piètre loi et il faudrait tâcher d'en faire modifier cet article. *(Applaudissements)*

C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

Honorables sénateurs, nous avons eu un long congé de sept mois. Sauf erreur, c'est le plus long congé que le Parlement ait eu depuis bon nombre d'années. Je ne me rappelle pas avoir jamais eu un congé de sept mois.

L'honorable M. Aseltine: Pas depuis les années 30.

L'honorable M. Brooks: Je n'étais pas ici à ce moment-là; je suis arrivé au Parlement en 1935, mais il n'y avait pas autant de travaux dans les années 30.

La seule chose intéressante qui s'est passée durant ce long congé a été les élections et, comme on l'a entendu dire un peu partout et bien des fois, ces élections n'ont rien donné. Cela a été une perte de temps, de sorte que nous en sommes maintenant où nous étions il y a sept mois, avec une énorme accumulation de travaux que nous aurions dû régler il y a longtemps.

Je ne crois pas qu'il soit hors de propos de dire qu'à mon avis, le premier ministre a été très mal avisé. Je sais qu'un grand nombre de personnes ont été très contrariées; selon elles, au lieu de demander l'avis des personnes qui l'ont ainsi conseillé—et qui l'avaient mal conseillé auparavant—le premier ministre aurait dû user de son propre jugement. Le pays et le Parlement s'en seraient trouvés mieux.

J'espère que la nouvelle session ne ressemblera pas aux deux dernières. Pendant les deux dernières années, des questions importantes ont été retardées. Bien des questions mentionnées dans les discours du trône précédents n'ont pas été réglées. A mon avis, les deux dernières sessions ont surtout porté sur des questions litigieuses qui tendaient à semer la désunion dans le pays et qu'on aurait fort bien pu remettre à plus tard. Ce n'est pas le moment pour les gouvernements, surtout pour des gouvernements minoritaires, de s'occuper de questions litigieuses. Ils n'ont pas mandat de le faire.

J'ai dit tout à l'heure que nous avions une foule de problèmes à régler. Certains sont, naturellement, plus importants que d'autres. A la lecture des journaux, des discours des premiers ministres des provinces et de nos collègues d'ici et de la Chambre des communes, il me semble que nous devenons très familiers avec le mot «priorité». Nos chefs provinciaux et fédéraux se rendent compte que les programmes législatifs doivent traiter d'abord des choses les plus urgentes. J'ai été bien impressionné par les remarques que le premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin, a faites aux autres premiers ministres lors de la conférence fédérale-provinciale. Il a dit qu'à son avis les premiers ministres des provinces et les représentants du gouvernement fédéral devraient établir la liste de leurs projets de loi par ordre de priorité, afin que nous puissions d'abord régler les choses les plus urgentes et celles dont nous pouvons assumer les frais.

Le rapport Deutsch, que tous les honorables sénateurs ont lu, j'en suis sûr, insiste sur les priorités. Il souligne le fait que nous devons faire les choses nécessaires que nous pouvons